Ecrit par Echo du Mardi le 6 juillet 2021

RHONEA SCA

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 01 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 6 juillet 2021 sous réserves d'incidents

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 6 juillet 2021

RHONEA

Société Coopérative Agricole
A capital variable
228 route de Carpentras – 84190 BEAUMES DE VENISE
807 672 605 RCS Avignon

Le Conseil d'Administration de la S.C.A RHONEA vous invite à participer à son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraprodinaire qui se tiendra : Le jeudi 22 juillet 2021, à 15 heures, à la salle des fêtes de Sarrians, 168 Avenue de l'Europe, 84260 SARRIANS, appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

sous sa forme ordinaire annuelle :

– Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée générale,
– Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2020,
– Lecture et approbation du rapport général et rapport spécial du commissaire aux comptes,
– Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020,
– Quitus aux administrateurs,
– Affectation des résultats,
– Affectation du compte « Report à Nouveau »,
– Constatation de la variation du capital,
– Approbation des conventions réglementées,
– Renouvellement/Remplacement d'administrateurs,
– Fixation de l'allocation globale du conseil d'administration,
– Budget alloué à la formation des administrateurs,
– Questions diverses,
– Pouvoirs en vue des formalités.

Sous forme extraordinaire :

– Mise à jour des Statuts,
– Changement de dénomination sociale de la coopérative,
– Modification du RCS,
– Pouvoirs en vue des formalités.

Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, dans les 15 jours précédant l'assemblée, des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées, conformément à l'article 35 des statuts.
Les Coopérateurs candidats aux mandats d'Administrateurs sont priés de se faire connaître par lettre dix jours avant la date de l'Assemblée Générale.
Le conseil d'administration
3951463

Publié le 06/07/2021

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !